



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

GB

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'Édifice municipal Philippe-Morin, situé au 20, rue du Couvent à Baie-des-Sables, le jeudi 2 octobre 2025 à 19 h 00.

Sont présents :

1- Monsieur Denis Forest	4- Madame Kate St-Pierre
2- Madame Nicole Marcheterre	5- Monsieur Christian Chaumont
3- Madame Gabrielle Trigaux	

Est absente :

6- Madame Marie-Claude Saucier	
--------------------------------	--

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gérald Beaulieu, maire.

Monsieur Alain Thibault, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1. MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-147 Il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil confirment avoir fait la lecture du procès-verbal avant la séance.

2025-148 Il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal :

➤ de la séance du 8 septembre 2025

Adoptée

4. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1. *Liste des dépenses incompressibles payées*

Le greffier-trésorier dépose le rapport des dépenses incompressibles payées en septembre 2025 pour un total de 21 147.58 \$, détaillé à l'annexe 1.

4.1.2. *Rémunération des employés municipaux et des élus*

Le greffier-trésorier dépose le rapport de la rémunération des employés municipaux et des élus pour le mois de septembre 2025 pour un total de 19 655.17 \$, détaillé à l'annexe 2.

Les salaires énoncés sont les salaires nets.

4.1.3. *Rapport des dépenses payées et autorisées par les responsables détenant une délégation de pouvoir*

Le greffier-trésorier dépose le rapport des dépenses payées par chèques autorisées et engagées par les responsables détenant une délégation d'autorisation de dépenser, détaillé à l'annexe 3.

4.1.4. Autorisation de paiement des dépenses

2025-149 Il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 14 606.63 \$, détaillé à l'annexe 4.

Je, Alain Thibault, directeur général et greffier-trésorier, atteste par la présente que la municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour assumer le paiement des dépenses mentionnées aux annexes ci-haut.

Adoptée

4.1.5. Dépôt du rapport financier et des états comparatifs

Monsieur Alain Thibault dépose au conseil le rapport financier pour la période mensuelle se terminant le 30 septembre 2025 ainsi que les états comparatifs, détaillé à l'annexe 5.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC EN REGARD DES POINTS

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. APPUI À LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'OH FLEUVE ET VALLÉE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) du gouvernement fédéral vise à soutenir les projets favorisant la participation sociale, l'inclusion et la contribution active des personnes aînées au sein de leur communauté;

ATTENDU QUE l'OH Fleuve et Vallée désire déposer une demande de subvention dans le cadre de ce programme afin de réaliser un projet bénéfique pour les aînés et la communauté;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-des-Sables considère important de soutenir les initiatives qui favorisent le mieux-être des aînés et la vitalité sociale du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

2025-150 Il est proposé par Madame Kate St-Pierre, et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Baie-des-Sables appuie la demande de subvention déposée par l'Office d'habitation Fleuve et Vallée au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA);

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Gérald Beaulieu, maire, à signer une lettre d'appui, détaillée à l'annexe 6.

Adoptée

6.2. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2025-05 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES EN VUE DE FAVORISER LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DANS UN SECTEUR URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ

Madame Gabrielle Trigaux, conseillère municipale, donne avis qu'à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables, un règlement sera adopté relatif à un programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle.

Le projet de règlement numéro 2025-05 a été déposé et présenté lors de la présente séance.

6.3. APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

CONSIDÉRANT que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tiendra sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tous âges;

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

EN CONSÉQUENCE,

2025-151 Il est proposé par Monsieur Christian Chaumont, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil mandate le maire pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits;

QUE le conseil autorise le maire à procéder à la levée du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits, qui marquera le début de la GSTP.

Adoptée

6.4. DÉPÔT DU RAPPORT D'APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022 DE L'OH FLEUVE ET VALLÉE

Monsieur Alain Thibault dépose au conseil le rapport d'approbation des états financiers 2022 de l'OH Fleuve et Vallée, détaillé à l'annexe 7.

6.5. DÉPÔT DES MISES À JOUR ANNUELLES DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux dispositions légales applicables aux membres des conseils municipaux en matière de divulgation des intérêts pécuniaires, le greffier-trésorier dépose la mise à jour annuelle des intérêts pécuniaires pour l'année en cours de l'ensemble des membres du conseil municipal de Baie-des-Sables, détaillée à l'annexe 8.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. DÉPÔT D'UNE RÉSOLUTION DE LA MRC DE LA MATANIE – DÉCLARATION DE COMPÉTENCE EN PRÉVENTION DES INCENDIES

Monsieur Alain Thibault dépose au conseil la résolution 2025-08-22 de la MRC de La Matanie, concernant la déclaration de compétence de la MRC en lien avec la prévention des incendies, détaillé à l'annexe 9.

7.2. RÉSOLUTION AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES D'INTERVENTION INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE PRICE

- ATTENDU QUE** l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec permettent aux municipalités locales de conclure entre elles des ententes relatives à la fourniture de services municipaux;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Baie-des-Sables fera l'acquisition, auprès de la MRC de La Matanie, des équipements incendie actuellement positionnés dans la caserne 18 de Baie-des-Sables, et ce au plus tard le 1^{er} janvier 2026;
- ATTENDU QU'** un projet de règlement visant la constitution d'une régie intermunicipale de sécurité incendie Mitis-Est est présentement en rédaction et sera déposé incessamment auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- ATTENDU QU'** entre-temps, les municipalités concernées doivent conclure une entente intermunicipale afin d'assurer la fourniture des services d'intervention incendie dès le 1^{er} janvier 2026;
- ATTENDU QUE** les résolutions d'intention adoptées par les municipalités participantes à la future régie Mitis-Est prévoient l'intégration de la Municipalité de Baie-des-Sables à compter du 1^{er} janvier 2026;
- ATTENDU QUE** les documents présentés en annexe 10 font état de la base de calcul applicable au coût des services à être rendus;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Baie-des-Sables désire assurer la protection de sa population en matière d'intervention incendie par la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Municipalité du Village de Price;
- ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Price offrira, à compter du 1^{er} janvier 2026, un service d'intervention incendie sur le territoire de la Municipalité de Baie-des-Sables;
- ATTENDU QUE** les pompiers affectés à ce service seront embauchés et gérés par la Municipalité du Village de Price, qui assumera toutes les obligations reliées à leur emploi;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Baie-des-Sables louera la caserne d'incendie de Price au prix coûtant majoré de dix pour cent (10 %);
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Baie-des-Sables fournira sans frais à la Municipalité du Village de Price les équipements et véhicules nécessaires aux interventions, pour la durée de l'entente;
- ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Price sera responsable des frais d'opération et d'entretien des équipements;
- ATTENDU QUE** l'entente intermunicipale aura une durée initiale de trente (30) jours, renouvelable automatiquement, à moins d'avis contraire transmis 15 jours avant le renouvellement et prendra fin au moment de la mise en place effective de la régie intermunicipale Mitis-Est;
- ATTENDU QUE** l'entente porte exclusivement sur les services d'intervention en cas d'incendie et exclut les services de prévention incendie;

EN CONSÉQUENCE,

2025-152 Il est proposé par Monsieur Christian Chaumont, et résolu à l'unanimité;

1. D'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale de fourniture de services en intervention incendie avec la Municipalité du Village de Price, selon les conditions mentionnées ci-dessus;

2. D'autoriser le maire et/ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables, ladite entente et de poser tout acte requis pour sa mise en œuvre.

Adoptée

7.3. TRANSFERT DES POMPIERS DE LA CASERNE 18 VERS LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE PRICE

ATTENDU QUE l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec permet aux municipalités locales de conclure entre elles des ententes relatives à la fourniture de services municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-des-Sables travaille actuellement à la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Municipalité du Village de Price pour la fourniture de services d'intervention incendie, laquelle sera officiellement conclue d'ici le 1^{er} janvier 2026;

ATTENDU QUE les pompiers actuellement employés à la caserne 18 de Baie-des-Sables relèvent présentement de la MRC de La Matanie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite que ces pompiers puissent être embauchés par la Municipalité du Village de Price;

ATTENDU QU' il est nécessaire que la MRC de La Matanie transmette une demande officielle aux pompiers concernés et autorise le transfert de leur dossier d'employé à la Municipalité du Village de Price;

EN CONSÉQUENCE,

2025-153 Il est proposé par Madame Nicole Marcheterre, et résolu à l'unanimité ;

1. De demander à la MRC de La Matanie de transmettre une demande officielle aux pompiers de la caserne 18 afin qu'ils puissent être embauchés par la Municipalité du Village de Price dès la conclusion de l'entente intermunicipale, prévue d'ici le 1^{er} janvier 2026;
2. D'autoriser la MRC de La Matanie à transférer les dossiers d'employés des pompiers concernés à la Municipalité du Village de Price;
3. D'autoriser le maire et/ou le directeur général de la Municipalité de Baie-des-Sables à poser tout acte nécessaire à la réalisation de ce transfert.

Adoptée

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1. OCTROI D'UN CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS MUNICIPALES

ATTENDU QUE la municipalité doit assurer l'entretien hivernal et le déneigement de ses bâtiments municipaux afin d'assurer l'accessibilité et la sécurité des lieux;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le déneigement de l'édifice municipal, du poste de pompage no 1, du poste de pompage no 2 et de la station d'épuration des eaux usées;

ATTENDU QUE la soumission reçue de Entreprises Jason Fournier inc. au montant de 5 059,12 \$, taxes incluses s'est avérée la plus basse et conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-154 Il est proposé par Monsieur Denis Forest, et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de déneigement à Entreprises Jason Fournier inc. pour la somme de 5 059,12 \$, taxes incluses et détaillée à l'annexe 11.

Adoptée

8.2. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER ET DÉPOSER UNE OFFRE D'ACQUISITION D'UN ÉPANDEUR EN ALUMINIUM

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ulric a publié un appel d'offres pour la vente d'un épandeur en aluminium de marque Equifab;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-des-Sables désire déposer une offre pour l'acquisition de cet équipement;

ATTENDU QUE l'offre de la Municipalité de Baie-des-Sables est jointe au présent document à titre d'annexe 12;

EN CONSÉQUENCE,

2025-155 Il est proposé par Monsieur Christian Chaumont, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Baie-des-Sables autorise le dépôt d'une offre à la Municipalité de Saint-Ulric pour l'acquisition d'un épandeur en aluminium, selon les termes précisés au document annexé (annexe 12);

QUE le directeur général, Monsieur Alain Thibault, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables ladite offre et à en assurer le dépôt dans les délais prescrits.

Adoptée

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. DÉPÔT D'UN RAPPORT TECHNIQUE POUR L'AJOUT D'UN SYSTÈME DE DÉPHOSPHATATION CHIMIQUE DES EAUX USÉES – TETRA TECH

Monsieur Alain Thibault dépose au conseil le rapport technique pour l'ajout d'un système de déphosphatation chimique des eaux usées, détaillé à l'annexe 13.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1. PROJET DE RÉNOVATION - CENTRE COMMUNAUTAIRE GABRIEL-RAYMOND

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-des-Sables a procédé à un appel d'offres par invitation pour la réalisation d'un projet de rénovation comprenant:

- la réfection d'une galerie avec ajout d'un toit;
- le remplacement de deux (2) fenêtres au sous-sol (F03), mesures à prendre sur place;
- le remplacement de deux (2) portes conformes aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, incluant un seuil si nécessaire, mesures à prendre sur place;
- l'option pour l'installation d'un pavé numérique connecté au Wi-Fi permettant la gestion à distance de l'accès à l'une des portes remplacées, avec fonctionnalités de codes temporaires et d'horaires programmés;

ATTENDU QUE cinq (5) fournisseurs ont été sollicités afin de déposer une soumission avant le 8 septembre 2025;

ATTENDU QUE qu'un délai supplémentaire de 8 jours a été accordé;

ATTENDU QUE seulement une (1) soumission a été reçue dans le délai prescrit;

ATTENDU QU' après analyse de conformité, la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise Construction Renaud St-Laurent et fils;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-des-Sables a obtenu une subvention de 100 000 \$ dans le cadre du Programme Municipalité Amie des Aînés (MADA) pour la réalisation de ce projet;

- ATTENDU QUE** le supplément nécessaire au financement du projet sera assumé à même les surplus accumulés de la municipalité;
- ATTENDU QUE** les travaux devront être réalisés dans un projet clés en main et exécutés avant le 15 décembre 2025.

EN CONSÉQUENCE,

2025-156 Il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat relatif au projet de rénovation de la galerie couverte et du remplacement de portes et fenêtres au Centre communautaire Gabriel-Raymond à l'entreprise Construction Renaud St-Laurent et Fils, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 89,750,00 \$, taxes en sus;

D'autoriser le maire, Monsieur Gérald Beaulieu, et/ou le directeur général, Monsieur Alain Thibault, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis afin de donner suite à la présente résolution;

Que la dépense relative à ce projet soit financée par la subvention MADA.

Adoptée

11. LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.1. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) ET AUTORISATION DE SIGNATURE

- ATTENDU QUE** le Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) du gouvernement fédéral vise à soutenir les projets favorisant la participation sociale, l'inclusion et la contribution active des personnes aînées au sein de leur communauté;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Baie-des-Sables désire déposer une demande de subvention dans le cadre de ce programme afin de réaliser un projet bénéfique pour les aînés et la communauté;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Baie-des-Sables considère important de soutenir les initiatives qui favorisent le mieux-être des aînés et la vitalité sociale du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

2025-157 Il est proposé par Monsieur Denis Forest, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise Madame Marie-Eve Guay, directrice général adjointe, à signer et déposer la demande de subvention, détaillée à l'annexe 14.

Adoptée

12. SUIVI DE LA DERNIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

13. VIE COMMUNAUTAIRE

13.1. RAPPORT DES ÉLUS

13.2. MOTION DE FÉLICITATIONS

13.2.1. MOTION DE REMERCIEMENTS – HÉLÈNE RAYMOND

- ATTENDU QUE** la Municipalité de Baie-des-Sables a souligné les Journées de la culture par diverses activités tenues au Centre communautaire Gabriel-Raymond;
- ATTENDU QUE** Madame Hélène Raymond, journaliste et animatrice reconnue, a présenté son plus récent livre à cette occasion;

ATTENDU QUE sa présentation a contribué à enrichir la programmation des Journées de la culture et à mettre en valeur le fleuve, source d'inspiration et d'identité pour la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

2025-158 Il est proposé par Nicole Marcheterre résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Baie-des-Sables adresse ses plus sincères remerciements à Madame Hélène Raymond pour la qualité et la pertinence de son intervention, ainsi que pour sa contribution à la réussite des Journées de la culture;

ET QUE la présente motion de remerciements, les livres « 150 ans d'histoire et de vie » et « Au cœur de nos familles » lui soient transmis officiellement en témoignage de reconnaissance et d'appréciation.

Adoptée

13.2.2. MOTION DE FÉLICITATIONS – JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QU' une activité dans le cadre des Journées de la culture s'est tenue le 27 septembre dernier au Centre communautaire Gabriel-Raymond, sous le thème « Le fleuve à notre portée »;

ATTENDU QUE cette activité a permis de rassembler la population autour d'événements culturels inspirants et accessibles;

ATTENDU QUE Mesdames Françoise Vaillancourt et Marie-Eve Guay ont assumé l'organisation de cette journée avec engagement et créativité;

EN CONSÉQUENCE,

2025-159 Il est proposé par Nicole Marcheterre et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Baie-des-Sables adresse ses plus sincères félicitations à Mesdames Françoise Vaillancourt et Marie-Eve Guay pour leur implication et la qualité de l'organisation des Journées de la culture 2025;

QUE la Municipalité de Baie-des-Sables exprime sa reconnaissance pour leur contribution à la vitalité culturelle et communautaire de Baie-des-Sables;

ET QUE la présente motion de félicitations leur soit transmise officiellement en témoignage d'appréciation.

Adoptée

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1. QUELLES MESURES PRENDRE POUR LA RÉNOVATION OU LA DÉMOLITION DE RÉSIDENCES PROBLÉMATIQUES DANS LE VILLAGE?

Le maire informe les citoyens que des démarches ont été entamées à ce sujet que des rencontres sont à venir.

14.2. COMMENT MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DANS LA MUNICIPALITÉ FACE AU DÉPART DE PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES D'ÉTABLISSEMENTS?

Le maire invite les citoyens à déposer cette question à la Corporation de développement.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-160 Il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu à l'unanimité de lever la séance, il est 19 h 53, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

Gérald Beaulieu

Gérald Beaulieu, maire



Alain Thibault, greffier-trésorier

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Gérald Beaulieu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Gérald Beaulieu, maire